

À l'attention de Madame la conseillère départementale du canton de Lodève Gange

**Objet : Fin de la mise à disposition d'un ETAPS dans les écoles rurales**

Madame la Conseillère départementale,

Nous, représentants des parents d'élèves des écoles rurales de la Communauté de communes du Lodévois-Larzac, tenons à vous faire part notre vive inquiétude et notre profond désarroi face à la décision du Département de ne pas reconduire la mise à disposition de Mr DJOUAHRA Educateur Territorial des Activités Physiques et Sportives au sein des écoles rurales de notre territoire qui regroupe plus de 400 enfants.

Créé il y a plus de trente ans par vos prédécesseurs, ce poste visait à corriger les inégalités territoriales dans l'accès à l'éducation physique et sportive et à l'inclusion sociale de nos enfants ruraux. C'était un engagement politique fort, reposant sur les principes de solidarité, de justice sociale, et d'égalité entre les territoires. Ce choix politique fondateur reconnaissait que les enfants des communes rurales devaient, eux aussi, bénéficier d'un encadrement de qualité dans les pratiques sportives, au même titre que ceux des zones urbaines.

En mettant fin à ce dispositif, le Département renonce à cette ambition. Il abandonne un levier essentiel de cohésion territoriale et sociale, et contribue à creuser davantage les écarts entre les territoires. Cette décision envoie un signal politique désastreux à l'ensemble des familles rurales : celui d'un désengagement vis-à-vis des besoins de leurs enfants.

Nous souhaitons également rappeler que **les petites communes rurales n'ont ni les ressources humaines ni financières pour assumer seules le financement d'un tel poste**. Seule une volonté politique forte du Département, fondée sur la solidarité et l'égalité d'accès aux services publics, peut garantir la continuité de cette mission éducative et sociale.

Par ailleurs, la commune de Lodève, pourtant mieux dotée en équipements et en moyens, continue de bénéficier de la présence d'un ETAPS. Ce traitement différencié entre les enfants d'un même canton est inacceptable.

Nous vous demandons donc d'intervenir pour le maintien de ce poste sachant que vous êtes notre porte-parole de notre territoire. Il en va non seulement de l'avenir de nos enfants, mais aussi de la cohérence des engagements du Département en matière d'équité, de ruralité, et de soutien aux territoires les plus fragiles.

Dans l'attente de votre réponse, que nous espérons à la hauteur de l'enjeu, nous vous prions de croire, Madame la Conseillère départementale, en l'expression de notre détermination et de notre respectueux engagement citoyen.

Dans cette attente, nous vous prions d'agréer, Madame la Conseillère départementale, l'expression de notre respectueuse détermination.

**Les représentants des parents d'élèves**  
Écoles rurales de la Communauté de communes du Lodévois-Larzac